

**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**

**Mercredi 26 octobre 2011 à 19h00**

**Bureau administratif**  
**13bis, Boulevard de la république**  
**Saint-Claude**

**PRESENTS** : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Jean Daniel Maire, Ludovic Sonney, Jean-François Demarchi, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Alain Mouret, Jean-Pierre Martorell, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Philippe Passot, Eliane Grenard, Jean Pierre Ackermann.

**EXCUSE** : Alain Waille.

**ABSENT** : néant

**POUVOIR :**

Christian David a donné pouvoir à Nicolas Gindre  
Soit 15 présents et 16 votants

La convocation pour la séance du 26 octobre, datée du 20 octobre 2011 a été adressée aux membres du Bureau.  
-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Daniel Monneret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

En préalable, M. le Président sollicite le bureau pour que celui-ci délibère sur un projet de convention à passer avec Jura Nordique

**TOURISME**

**1-1 Convention avec Jura Nordique**

L'association départementale pour le développement et la promotion des activités nordiques dénommée « Jura Nordique », répond aux critères de l'article 84 de la loi Montagne 85-30 du 09 janvier 1985. A ce titre, elle procède à l'harmonisation de la redevance de ski de fond et est garante des systèmes de « réciprocité » intersites, interdépartementaux et inter-massifs.

Il est proposé au Bureau communautaire d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec Jura Nordique pour la saison 2011-2012 ; étant précisé que cette convention permet la vente par la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude de la redevance saisonnière « Nordique France » ainsi que les redevances hebdomadaires et saisonnières « Massif ».

Il est prévu de reverser 5,5% de la redevance perçue à cette association sous forme de cotisation pour lui permettre de faire la promotion du ski nordique.

Par ailleurs, il est prévu que la communauté de communes vende le Nordic Pass adulte, valable sur l'ensemble du territoire français au prix de 155 € et de reverser l'intégralité des sommes perçues à « Nordic France » via Jura Nordique.

A l'unanimité le Bureau communautaire donne son accord pour passer la convention avec Jura Nordique pour la saison 2011-21012 aux conditions énoncées ci-dessus et autorise le président à signer cette convention.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 19 h 30

-----ooOoo-----

Francis Lahaut  
Président

Daniel Monneret  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,  
Le 27 octobre 2011

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.